

**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse

**Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 59 (1997)

**Heft:** 4

**Rubrik:** Le compostage selon Energie 2000 et après

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

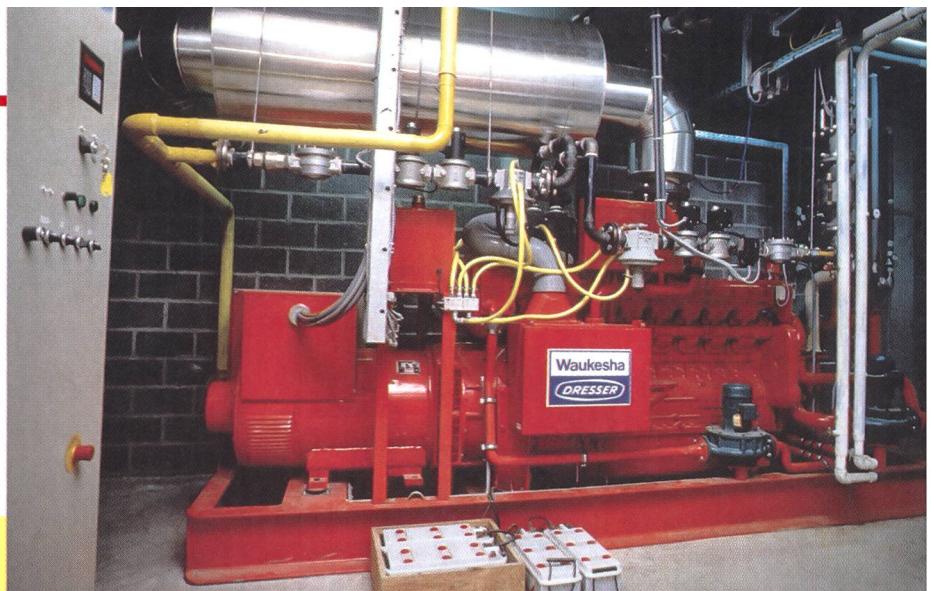
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Le compostage selon Energie 2000 et après

Eric de Lainsecq



*Installation de Brecht en Belgique: Groupe chaleur-force pour avec production de vapeur par refroidissement des gaz d'échappements (530°C–130°C).*

**29** communes vaudoises et valaisannes se regroupent pour construire une compostière ultra-moderne. Ce sera la première réalisation de ce type en Suisse romande, conçue pour que le traitement des déchets couvre largement les besoins en énergie de l'installation tout en servant à la fabrication de différents produits pour l'agriculture, le paysagisme et les particuliers.



*Le groupe hydraulique de la pompe de recirculation, à gauche. A droite, la chaudière à vapeur (Brecht).*

Le problème d'un recyclage véritablement optimal des déchets organiques ne date pas d'aujourd'hui. Dans la région de la Riviera, le projet a été mis à l'étude dès 1990. La région du Chablais – en l'occurrence les communes de l'OIDC (Organisme Inter-cantonal pour le développement du Chablais) – avaient formé aussi un projet semblable, mais n'avaient pu se mettre d'accord sur l'emplacement de l'installation. Or, depuis peu, et à l'initiative du Service cantonal vaudois des eaux et de la protection de l'environnement (SEPE), les représentants des deux régions se sont en-

tendus sur un site commun. Géographiquement parlant, la future compostière de Villeneuve offre l'avantage de se trouver au carrefour des deux régions, à la pointe du lac plus exactement; en même temps, car le projet nécessite une collecte systématique, une solution a été trouvée pour que les communes les plus éloignées ne soient pas défavorisées sur le plan du coût des transports.

## Solution de pointe

La Suisse incinère 80% de ses déchets. L'incinération d'une tonne d'ordures

coûte actuellement 147 francs dans le canton de Vaud, si on prend comme référence la SATOM; dans le canton de Zurich, elle coûte 190 francs, à Bâle-Ville 390 francs. Dans le cas de la nouvelle réalisation, la taxe de traitement – pour une moyenne de 13 000 tonnes de déchets – sera de 90 francs la tonne, à laquelle s'ajoutera le prix du transport, fixé à 35 francs pour toutes les communes concernées. Il est donc clair que, progressivement, il coûtera nettement moins cher de composter que d'incinérer.

Parallèlement, le biogaz, énergie qui se forme tout simplement lors du processus biologique de décomposition, en milieu fermé, de la matière orga-

nique, intéresse de plus en plus les experts. Cette énergie permet déjà à de nombreuses stations d'épuration d'eau, en Suisse comme ailleurs, de fonctionner en complète autonomie grâce à de robustes systèmes chaleur-force, en produisant même parfois un confortable excédent d'énergie électrique et thermique, comme ce sera aussi le cas pour Villeneuve.

## De l'électricité plein les poubelles ...

Les communes de Suisse romande sont actuellement dotées de composts fermés ou encore, et pour la plupart, à ciel ouvert dits «andins»; mais aucun

**Tableau: Potentiel annuel suisse en biogaz à partir de déchets et effluents industriels et ménagers**

Nature des déchets	t par an	en biogaz/an
Ménagers (cuisines et jardins)	1'120'000	80 mio m <sup>3</sup> (1.8 PJ)
Industriels	50'000	24 mio m <sup>3</sup> (0.5-0.6 PJ)
Entretien paysager	60'000	27 mio m <sup>3</sup> (0.6 PJ)

S'ajoute à cela le potentiel des effluents de 2.5 - 3.5 PJ qui comprend 12, mio pour l'industrie papetière, 1.0 mio pour l'industrie laitière et les brasseries.

**Tableau: En 1995, le total des installations régionales de compostage du canton de Vaud a permis l'écoulement de 13 761 tonnes de compost, qui se répartissent de la façon suivante:**

Secteurs	tonnes	%
Agriculture + viticulture	6'024	44
Paysagisme	4'027	29
Parcs et promenades	1'429	10
Privés	1'340	10
Entreprises	700	5
Fabrication terreau + sacs	196	1

En 1996, le total des installations suisses a produit 320 000 tonnes de compost dont 51% pour l'agriculture et la viticulture, 27% pour le paysagisme et l'horticulture, 13% pour la remise en culture, 9% pour le jardinier amateur.

ne «digère» les déchets. Le fonctionnement de ces équipements nécessite donc un apport extérieur d'énergie relativement important, ce qui, finalement, n'implique pas des investissements inférieurs à ceux qu'exigent une installation de récupération de l'énergie venant de la méthanisation. Le potentiel énergétique du compostage existe, mais la chaleur dégagée – à un niveau de température très bas – est de faible valeur; de plus, il est exploitable seulement à partir d'installations fermées, si la chaleur trouve repreneur. C'est pourquoi une digestion anaérobiose (en l'absence absolue d'oxygène) des déchets est souhaitable partout où elle peut être envisagée: elle permet, en effet, l'utilisation de 93% de l'énergie du substrat restant disponible dans le produit de dégradation, dont 60% de teneur en méthane (+ 38% de gaz carbonique, et 2% d'eau); alors que ce sont les bactéries qui disposent de la totalité du contenu énergétique du substrat sortant, dans le cas d'une dégradation des déchets à l'air libre.

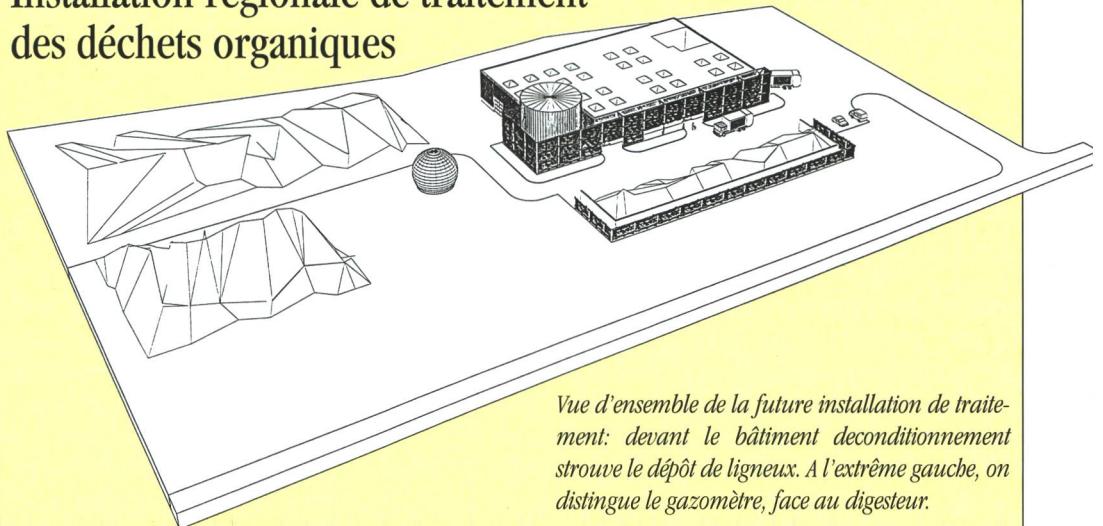
Par ailleurs, il sera moins coûteux de combiner dans un seul centre la «digestion» des déchets humides, avec un compostage des déchets secs ligneux (composants qui ne peuvent être dégradés par des bactéries anaérobies), car une grande partie des équipements mécaniques de pré- et de post-traitement peut être utilisée simultanément pour les deux technologies.

Le centre de Villeneuve sera complètement fermé, pour assurer notamment un meilleur traitement des déchets, et aussi pour que le voisinage ne soit pas incommodé par des dégagements d'odeurs désagréables. Rappelons que le compostage, comme la méthanisation, sont encore les meilleurs moyens de stabiliser les fractions biologiquement les plus polluantes des déchets organiques, qu'ils soient urbains ou le résultat d'effluents d'industries agro-alimentaires, par exemple.

## Politique actuelle

La situation quelque peu anarchique et inquiétante qui persistait depuis les années cinquante, a conduit la

## Installation régionale de traitement des déchets organiques



*Vue d'ensemble de la future installation de traitement: devant le bâtiment de conditionnement se trouve le dépôt de ligneux. A l'extrême gauche, on distingue le gazomètre, face au digesteur.*

## Le Chablais et la Riviera en chiffres et en lettres

### Communes faisant partie du syndicat d'études

Surface totale nécessaire: environ 19 800 m<sup>2</sup>

**Secteur Riviera:** Blonay, Chardonne, Chexbres, Corseaux, Corsier, Jongny, Montreux, Noville, Puidoux, Rennez, Rivaz, Roche, St-Légier, St-Saphorin, La Tour de Pelz, Vevey, Veytaux, Villeneuve

**Secteur Chablais:** Aigle, Bex, Collombey-Muraz, Gryon, Leysin, Monthey, Ollon, Ormont-Dessous, Port-Valais, Vouvry, Yverne

Population desservie: 125 000 habitants (prévision 2015: 135 000 h.)

Charges de déchets correspondant: 10 000 t/an, puis 16 000 t/an

### Déchets

- ménagers (cuisines et jardins): à pleine capacité: 75 kg/hab/an
- professionnels (déchets de jardin, des routes, de l'entretien des cours d'eau, des exploitations agricoles, etc.) à pleine capacité: 45 kg/hab/an

**Input-Output:** après traitement de 10 000 tonnes par an de déchets organiques, il en sort 3900 tonnes de compost prêt à être livré en vrac ou ensacheté. Source: Office fédéral des questions conjoncturelles.

### Coûts de l'installation:

### Fr.

Equipements électro-mécaniques	6 100 000
Bâtiments, génie civil	5 500 000
Taxes, honoraires et frais divers	1 400 000
Total	13 000 000

Confédération, dès 1990, à appliquer des principes politiques, économiques et technico-scientifiques, propres à assurer une gestion des déchets compatible avec l'environnement. La publication de l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD) en est la résultante et donne, entre autre, une base légale aux cantons pour imposer le tri des déchets à la source. Les cinq points suivants offrent une vue d'ensemble de la politique menée aujourd'hui par la Confédération, avec, notamment l'appui du Programme Energie 2000 :

- réduire la charge polluante des biens de consommation
- limiter la production de déchets
- obtenir une stabilisation des déchets, notamment par l'épuration des rejets de fumée des usines d'incinération et la stabilisation des résidus issus de cette épuration
- organiser la mise en place de dépôts définitifs
- planifier, enfin, l'aménagement du territoire par les cantons. Cette planification est nécessaire pour assurer à long terme les besoins en sites de traitement ou de dépôt des déchets, pour dominer globalement leur gestion, et éviter enfin que les efforts d'une année soient réduits à néant en quelques jours, en cas de panne ou difficulté.